

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 004-3889/18/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec la Ville de Marseille pour l'organisation d'une mission d'affaire à Hambourg du 26 au 29 septembre 2018 et versement d'une participation financière à la Ville de Marseille** MET 18/7366/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite organiser une mission de diplomatie à Hambourg du 26 au 29 septembre 2018 à l'occasion du 60^e anniversaire de jumelage Marseille-Hambourg.

Une ouverture réussie vers l'Allemagne est un véritable passeport dans la conquête d'autres marchés internationaux. L'Allemagne, 4^{ème} puissance économique mondiale, est en effet le 1^{er} marché européen, 1^{er} partenaire commercial de la France.

En Provence, ce sont déjà 90 entreprises allemandes qui sont installées dans les filières de l'aéronautique, l'agroalimentaire, la mécanique, la micro-électronique, la santé, l'industrie, la cosmétique, la chimie, l'énergie, le transport, la logistique et l'ingénierie et concernent environ 2000 emplois.

L'objectif de cette mission est de promouvoir l'économie de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Ville de Marseille et des entreprises de leurs territoires, dans la perspective d'attirer de nouveaux investisseurs et entrepreneurs sur le territoire métropolitain.

Cette mission s'intègre dans le processus en cours entre la Ville de Marseille et la Métropole visant à rapprocher et coordonner les relations internationales des deux institutions.

Enfin, elle s'inscrit dans le cadre de l'un des axes forts de l'agenda de développement économique de la Métropole, voté le 30 mars 2017, en permettant de promouvoir les filières identifiées comme prioritaires et d'assurer la mise en œuvre des projets structurants de la Métropole.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Ville de Marseille pour l'organisation de cette mission de diplomatie économique à Hambourg.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

Les objectifs de cette mission d'affaires sont les suivants :

- Accompagner les entreprises du territoire dans leur internationalisation,
- Renforcer les liens institutionnels entre les deux territoires,
- Promouvoir les atouts de la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'y attirer des investisseurs et des talents,
- Promouvoir la Métropole comme la porte d'entrée vers l'Afrique,
- Développer une démarche de benchmark sur des projets innovants (incubateur Media par exemple),
- Soutenir le projet de ligne aérienne directe Marseille Provence-Hambourg.

Les principaux temps forts de la mission programmés à ce jour sont :

- L'organisation d'une conférence de promotion économique du territoire, mettant en avant les 6 filières économiques prioritaires que sont : la santé, l'environnement et l'énergie, la mécanique / aéronautique, le tourisme et l'art de vivre, le secteur maritime et logistique, et les industries numériques et créatives,
- L'accueil de la délégation par le Consul général de France,
- L'accueil officiel de la délégation par le nouveau Maire de Hambourg dans le cadre du 60^e anniversaire de jumelage Marseille-Hambourg,
- L'organisation d'un workshop sur le thème « tourisme et croisières »,
- Une table-ronde sur le secteur de la santé,
- La signature d'un accord entre les deux ports sur la réduction des émissions des activités portuaires et le smart port, suivie d'une table ronde sur le smart port,
- La visite du Port ou du quartier de Hafencity,
- Rencontre avec « Next Media Accelerator »

Lors des réunions de travail qui se sont tenues en amont de l'évènement, il a été décidé que la Ville de Marseille serait le mandataire des deux partenaires pour l'organisation de cette mission.

La Métropole devra ainsi verser à la Ville de Marseille le montant de sa participation financière à l'organisation de cette mission ; étant précisé que chaque partenaire prend en charge les frais de transport et d'hébergement de ses participants.

Le budget prévisionnel de l'opération a donc été établi comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant
Cocktail Consulat de France	5 000
Location salles + cocktail et petit déjeuner Le Méridien	40 000
Transport 1 bus 50 pl. + 1 mini bus	6 000
Interprètes 2 jours (27 et 28/09)	10 000
Traduction (dossier de presse + invitation)	3 000
Communication et relations presse	76 000
TOTAL	140 000

Financement prévisionnel	Montant
Ville de Marseille	100 000
Métropole	40 000
TOTAL	140 000

Le montant de la participation de la Métropole s'élève donc à la somme de 40 000 euros.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille pour l'organisation d'une mission d'affaires à Hambourg du 26 au 29 septembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Ville de Marseille souhaite organiser une mission de diplomatie d'attractivité économique à Hambourg du 26 au 28 septembre 2018 à l'occasion du 60^e anniversaire de jumelage Marseille-Hambourg ;
- Que l'objectif de cette mission est de promouvoir l'économie de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Ville de Marseille et des entreprises de leurs territoires, dans la perspective d'attirer de nouveaux investisseurs et entrepreneurs sur le territoire métropolitain ;
- Que cette mission s'intègre dans le processus en cours entre la Ville de Marseille et la Métropole visant à rapprocher et coordonner les relations internationales des deux institutions ;
- Qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'un des axes forts de l'agenda de développement économique de la Métropole, voté le 30 mars 2017, en permettant de promouvoir les filières identifiées comme prioritaires et d'assurer la mise en œuvre des projets structurants de la Métropole ;
- Que, dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Ville de Marseille pour l'organisation de cette mission de diplomatie économique à Hambourg ;
- Que la Ville de Marseille sera le mandataire des partenaires pour l'organisation de cette mission ;
- Qu'il convient d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille pour l'organisation de la « mission Hambourg » ainsi que le versement d'une participation financière de la Métropole à la Ville pour l'organisation de cette mission ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille pour l'organisation d'une mission d'affaires à Hambourg du 26 au 29 septembre 2018.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

Article 2 :

Est approuvé le versement d'une participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence, d'un montant de 40 000 euros (quarante mille euros), au profit de la Ville de Marseille.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence - sous politique B330 – nature 657341 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Relations internationales et européennes

Richard MALLIÉ